SOLIDARITÉ-LOGEMENT - SOLIDARITEIT-HUISVESTING

Acquisition, rénovation et aménagement de 7 logements pour jeunes

PRÉSENTATION

Description

Le projet consiste à créer 7 logements de transition à Dison (Verviers). L'objectif est de permettre un accès à un logement décent, avec un loyer abordable, à des jeunes en rupture sociale et familiale, qui prennent leur autonomie, dans un projet collectif, avec un accompagnement individualisé.

L'objectif du projet est de permettre, à des jeunes en difficulté, un départ plus égalitaire par un accès effectif aux droits (L'article 23 de la constitution Belge nous dit que : « chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. Ces droits comprennent notamment : (...) 3° le droit à un logement décent (...) ») afin qu'ils s'intègrent pleinement dans la société et qu'ils puissent vivre en harmonie avec l'environnement dans lequel ils se trouvent.

Bénéficiaires

Ce projet de logement s'adresse à un public fragilisé avec un parcours institutionnel ou non et/ou des problèmes familiaux. Ce projet s'adresse à des jeunes âgés de 17 à 25 ans qui prennent leur autonomie. Il peut également s'agir de jeunes parents. Ces jeunes vulnérables, seront issus de la division judiciaire de Verviers (principalement du secteur de l'AJ). Il s'agira d'un public avec un faible réseau social pour qui la prise d'autonomie représente un frein à l'émancipation et à l'intégration dans la société.

OBJECTIFS

Pourquoi souhaitez-vous réaliser ce projet ?

L'errance des jeunes est un fléau qui touche nos régions. Ce problème est d'autant plus important dans la région de Verviers qui a subi les effets des inondations catastrophiques de l'été dernier.

Le projet s'adresse à des jeunes en transition, de 17 à 25 ans.

Parmi les jeunes, nous avons été particulièrement sensibles à ces jeunes qui, ayant atteint l'âge de 18 ans, ne peuvent plus bénéficier de L'Aide à La Jeunesse par ce qu'ils sont devenus adultes. 18 ans, l'âge adulte. La belle affaire ...quand le jeune se retrouve seul, éventuellement non scolarisé, souvent en rupture de lien familial, sans revenu autre que le Revenu d'Intégration Sociale. Notre objectif est, dans une optique préventive, de faciliter l'intégration sociale du jeune par le logement et l'apprentissage à l'autonomie, grâce à un accompagnement professionnel.

Et cette précarité, cette vulnérabilité sont encore accrus lorsqu'il s'agit d'une jeune femme, qui plus est lorsque celle -ci assume, de surcroît, la charge d'un ou de plusieurs enfants.

Quels sont les 5 objectifs principaux de votre projet ?

- 1. Eviter l'errance des jeunes qui en fait des proies faciles pour la délinquance.
- 2. Permettre aux jeunes de renouer avec l'éducation et/ou avec une formation professionnelle
- 3. Renouer les relations familiales
- 4. Apprendre une discipline et une hygiène de vie (tenue de d'un budget, entretien du logement, ...)
- 5. Réinsertion sociale (respect du voisinage, projet de vie ...)

Quels sont les 5 objectifs secondaires de votre projet ?

- 1. Lutter contre la vulnérabilité des jeunes par la mise en place d'un processus facilitant la prise d'autonomie.
- 2. Lutter préventivement contre le "sans abrisme".
- 3. Permettre de travailler de façon plus inclusive avec le secteur de la santé mentale et de la santé, de la jeunesse, du logement (privé et public), les Centres Publics d'Aide Sociale (CPAS), les pouvoirs locaux, la petite enfance, l'égalité des chances ...
- 4. Créer des ponts entre les services mandatés et non mandatés de l'Aide à la Jeunesse
- 5. Obtenir une simplification administrative auprès des CPAS.

FINANCEMENTS ET AUTRES RESSOURCES

Quel est le coût global de ce projet ?

1.033.529 eur (selon budget mars 2023 en annexe)

Quelle est la part du financement assurée ou en bonne voie de l'être ?

Voir Tableau "Budget Dison" ci-annexé. Comme indiqué, un financement important a été obtenu auprès du Fonds du Logement de Wallonie sous la forme d'une subvention non remboursable de 195.000 € et d'un crédit à 20 ans sans intérêt de 297.000 €

Quels sont les moyens qui devront être mis en œuvre pour réaliser votre projet, autres que financiers ?

- 1. Partenariat avec:
- o Une association de terrain (Action en Milieu Ouvert (« AMO ») Oxyjeunes) : Convention signée
- o L'Agence Immobilière Sociale (« AIS ») régionale : convention signée
- o Le CPAS de DISON : convention signée
- o Le service de prévention de la fédération Wallonie-Bruxelles: convention signée
- 2. Recours à l'aide du Fonds du Logement Wallon : convention signée
- 3. Achat et transformation d'un immeuble en logements: Contrat d'architecture, obtention du permis d'urbanisme, sélection de l'entrepreneur, réalisation des travaux de rénovation et d'aménagement : Compromis de vente signée et acte authentique passé le 13 avril 2022

Quelle intervention demandez-vous à la Fondation NIF ?

75.000 €

DÉLAIS

Date de début mai 2022 **Date de fin** novembre 2025

Durée estimée

Les appels d'offres seront lancés en juin 2023. Les travaux commenceront en novembre2023 . Par prudence , nous estimons la fin des travaux à novembre 2025

LOCALISATION

Où sera exécuté votre projet ?

Dison (Verviers)

Pays: Belgique